



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session  
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021**

Point 4 b) de l'ordre du jour

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :  
rapports (2020 et 2021) et mandat du Groupe consultatif d'experts**

## **Rapports (2020 et 2021) et mandat du Groupe consultatif d'experts**

### **Projet de conclusions proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des rapports annuels du Groupe consultatif d'experts (GCE) sur l'avancement de ses travaux en 2020<sup>1</sup> et en 2021<sup>2</sup> et des quatre rapports supplémentaires<sup>3</sup> dans lesquels sont présentés les résultats des principales activités menées par le Groupe au cours de ces deux années.
2. Le SBI a félicité le GCE d'avoir réussi à mettre à exécution ses plans de travail pour 2020<sup>4</sup> et 2021<sup>5</sup> pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019, ce qui a permis aux pays en développement parties de continuer à recevoir des conseils techniques et un soutien pour l'élaboration de leurs communications nationales, de leurs rapports biennaux actualisés et de leurs rapports biennaux au titre de la transparence.
3. Le SBI a pris note des résultats obtenus par le GCE dans l'exécution de ses plans de travail pour 2020 et 2021 et, en particulier, du fait que celui-ci a :
  - a) Formé 609 experts nationaux dans le cadre de 14 ateliers régionaux de formation pratique, organisés en anglais, arabe, espagnol, français et russe, sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification (MRV) mis en place au titre de la Convention et le cadre de transparence renforcé établi au titre de l'Accord de Paris, leurs dispositions institutionnelles et la gestion des données pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre<sup>6</sup> ;
  - b) Sensibilisé 709 experts par le biais de trois séries de webinaires à la transition des Lignes directrices révisées du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre ; à la création de synergies, à l'échelle nationale, pour la collecte des données à communiquer au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, du cadre de transparence renforcé, du cadre de suivi des objectifs de développement durable (ODD) et d'autres instruments internationaux ; et à l'intégration de données sur le climat dans les

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2020/15.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2021/12.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2020/16, FCCC/TP/2020/1, FCCC/SBI/2021/14 et FCCC/TP/2021/2.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2020/15, annexe II.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2020/12, annexe II.

<sup>6</sup> Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.



statistiques nationales comme moyen d'améliorer les arrangements institutionnels de manière durable<sup>7</sup> ;

c) Mis au point, traduit et diffusé des supports de formation en ligne, notamment des vidéos d'information<sup>8</sup> et des manuels techniques<sup>9</sup>, et poursuivi le programme d'apprentissage en ligne sur les communications nationales<sup>10</sup> ;

d) Continué de former les experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés<sup>11</sup> ;

e) Organisé deux forums informels, sur l'institutionnalisation des systèmes de gestion des données et sur le soutien aux mécanismes existants de mesure, de notification et de vérification et la préparation au cadre de transparence, qui ont offert un espace de dialogue informel aux principaux acteurs et aux autres parties prenantes pour mener un échange de vues axé sur la mise en œuvre afin de répondre aux besoins des pays en matière d'assistance technique<sup>12</sup> ;

f) Mené des travaux d'analyse ciblés, tels que la compilation et la synthèse des problèmes, des contraintes, des enseignements à retenir et des besoins de renforcement des capacités concernant les activités de notification des pays en développement parties<sup>13</sup> ;

g) Contribué à mieux faire connaître ses activités auprès des parties prenantes activement engagées dans l'assistance aux pays en développement parties en matière de mesure, de notification, de vérification et de transparence, y compris des organismes bilatéraux et multilatéraux, en organisant des manifestations spéciales en marge de l'Élan de juin pour le climat, des Dialogues sur le climat 2020 et de la vingt-sixième session de la COP, et en publiant des informations sur son site Web et sur la plateforme interactive en ligne.

4. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Parties qui ont apporté des contributions financières pour soutenir les activités du GCE en 2020 et 2021.

5. Le SBI a poursuivi, sans les achever, ses travaux relatifs à l'examen et à la révision du mandat du GCE. Il a décidé de soumettre la question à la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session pour obtenir des indications complémentaires, compte tenu du texte élaboré par les cofacilitateurs pour ce point de l'ordre du jour qui est publié sur le site Web de la Convention<sup>14</sup>.

<sup>7</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-webinar-series>.

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings#eq-1>.

<sup>9</sup> GCE. 2020. *Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-toolbox-on-institutional-arrangements> ; et CGE. 2020. *Manuel technique à l'attention des pays en développement parties à la Convention – Vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-training-materials/enhanced-transparency-framework-technical-material#eq-1>.

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse : <https://climate.csod.com/client/climate/default.aspx>.

<sup>11</sup> Voir <https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/training-of-review-experts/training-programmes-for-the-technical-analysis-of-biennial-update-reports>.

<sup>12</sup> Voir <https://unfccc.int/event/informal-forum-of-the-cge-on-mrv-and-etc> et <https://unfccc.int/event/4th-informal-forum-of-the-consultative-group-of-experts>.

<sup>13</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/transparency-needs-assessment>.

<sup>14</sup> <https://unfccc.int/documents/308125>.